

Accueil du jeune enfant : le regard de l'IGAS sur l'avenir du métier d'assistant maternel **OMEP**

EN MAI 2025, L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS) A PUBLIÉ UN RAPPORT SUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT PAR LES ASSISTANTS MATERNELS. PREMIER MODE DE GARDE EN FRANCE MAIS EN RECL, IL MET EN ÉVIDENCE LA NÉCESSITÉ DE CONCILIER CRÉATION DE PLACES, QUALITÉ ÉDUCATIVE ET RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS, AU SERVICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS.

Un mode d'accueil essentiel mais fragilisé

L'accueil par des assistants maternels représente près d'un tiers de la capacité d'accueil des jeunes enfants en France. Sa force réside dans sa large répartition territoriale, puisque ces professionnels sont présents dans une grande majorité de communes, y compris dans les zones rurales et périurbaines où les crèches sont peu implantées. Ce mode d'accueil reste très apprécié des familles, notamment pour les très jeunes enfants, car il permet la construction de liens d'attachement sécurisants grâce à la présence d'un adulte référent unique et à des groupes de petite taille. Les études internationales montrent d'ailleurs que la qualité de l'accueil précoce a des effets durables sur les compétences cognitives, langagières et sociales.

Pourtant, malgré ses atouts, ce mode d'accueil traverse une crise profonde. Depuis 2013, le nombre d'assistants maternels diminue régulièrement. De 350 000 professionnels il y a une dizaine d'années, on est passé à 237 000 en 2023. La situation est d'autant plus préoccupante que les départs massifs à la retraite prévus d'ici 2030, touchant plus de 40% des effectifs actuels, risquent d'accentuer ce déclin. À ce rythme, la contraction de l'offre sera beaucoup plus rapide que la baisse de la natalité anticipée, mettant en péril les engagements du service public de la petite enfance.

Les difficultés du métier et le manque de reconnaissance

Le rapport identifie plusieurs causes à cette perte d'attractivité. Malgré des efforts de professionnalisation, le métier reste marqué par un manque de reconnaissance, souvent considéré comme une extension des tâches domestiques, faute de diplôme obligatoire. Les conditions de travail sont difficiles : horaires hebdomadaires très longs, souvent supérieurs à quarante heures, rémunérations faibles et dépendantes du nombre d'enfants accueillis, isolement professionnel accentué par l'exercice à domicile. À cela s'ajoute une précarité structurelle liée à la relation d'emploi direct avec les parents, source de ruptures fréquentes de contrat et d'impayés de salaire. Enfin, le logement, principal outil de travail, constitue un frein supplémentaire à l'installation, particulièrement dans les zones où le foncier est élevé. Ces difficultés découragent de nouveaux candidats et poussent nombre de professionnels expérimentés à quitter la profession.



Placer la qualité de l'accueil au cœur des priorités

L'IGAS rappelle que l'accueil du jeune enfant ne peut se réduire à une réponse aux besoins de garde. Il constitue une étape déterminante dans le développement affectif, cognitif et social des enfants, et doit donc être pensé dans une logique éducative. Pour garantir cette qualité, le rapport insiste sur la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des assistants maternels. Il préconise un bloc unique de cent quatre-vingts heures avant tout premier accueil, intégrant des immersions pratiques, ainsi qu'un accès facilité à la formation continue avec des journées obligatoires d'analyse de pratiques et de perfectionnement, rémunérées au même titre que dans les structures collectives. Il insiste également sur l'importance de créer des passerelles professionnelles, notamment par la validation des acquis de l'expérience et par la mise en place d'une certification nationale de niveau baccalauréat qui permettrait d'intégrer les assistants maternels dans une véritable filière commune de la petite enfance. Ces mesures visent à améliorer la qualité éducative de l'accueil tout en renforçant l'attractivité du métier.



Le potentiel des crèches familiales

Le rapport met en avant un modèle qui pourrait contribuer à redynamiser le métier : les crèches familiales. Dans ce dispositif, les assistants maternels, salariés par une structure, accueillent les enfants à domicile tout en participant régulièrement à des temps collectifs avec d'autres professionnels et enfants. Cette organisation combine les avantages de l'accueil individualisé et de l'accueil collectif. Elle assure aux enfants un environnement à la fois sécurisant et socialisant, elle permet aux professionnels de bénéficier d'un cadre salarié, d'un soutien hiérarchique et d'une dynamique de groupe, et elle offre aux familles une relation plus apaisée, déchargée des tensions financières liées à l'emploi direct. Aujourd'hui marginal, ce mode d'accueil mérite d'être soutenu et promu par des mesures spécifiques de financement et de reconnaissance.

Vers un service public intégré et cohérent

Au-delà des mesures à court terme, l'IGAS appelle à une réforme structurelle des modes d'accueil. Le financement actuel, reposant sur un système hybride mêlant subventions aux structures et aides directes aux familles, génère des inégalités territoriales et des distorsions entre modes d'accueil. Le rapport propose de rendre la contribution des communes égale quel que soit le mode choisi, afin que les décisions reposent sur la qualité et non sur les coûts. Il plaide également pour une harmonisation des normes réglementaires entre accueil collectif et individuel, de manière à garantir une qualité homogène sur tout le territoire. Enfin, il souligne la nécessité d'une gouvernance nationale interministérielle forte, appuyée par un Haut-commissariat à l'enfance et un comité interministériel réunissant régulièrement les différents acteurs, afin de donner cohérence et visibilité à la politique de la petite enfance.

Une réflexion en résonance avec les engagements de l'OMEP

L'analyse de l'IGAS rejoint les préoccupations de l'OMEP. Garantir à chaque enfant un accueil de qualité suppose de penser l'accueil individuel non comme une solution de substitution mais comme une composante à part entière du service public de la petite enfance. Cela implique de reconnaître la valeur éducative du métier d'assistant maternel, de renforcer sa professionnalisation et de soutenir ceux qui exercent dans des conditions souvent exigeantes et précaires. L'accueil individuel, lorsqu'il est accompagné et intégré dans une politique cohérente, peut devenir un levier décisif pour assurer l'égalité d'accès, favoriser l'épanouissement des enfants et renforcer la cohésion éducative dès les premières années de vie.